

# Guidelines

## pour les Comportements Sexuels Problématiques (CSP)

### chez les mineurs de moins de 12 ans



**CHU de Montpellier - Hôpital Lapeyronie**  
Pôle Urgences  
371, avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 Montpellier cedex 5

[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)



## Quelques apports théoriques :

Définition des CSP (ATSA - Association for the Treatment of Sexual Abusers Report of the Task Force on Children with Sexual Behavior Problems - 2006) :

Comportements impliquant des parties sexuelles du corps initiés par des enfants de 12 ans et moins qui sont inappropriés au plan développemental ou potentiellement néfastes pour eux-mêmes ou pour les autres.

Actuellement, il n'y a pas de consensus quant à la définition des comportements sexuels normatifs et non normatifs aux différents stades de développement des enfants. Cependant, l'ATSA propose en 2008 que les jeux sexuels et les comportements sexuels exploratoires spontanés, intermittents, mutuels, et non coercitifs soient définis comme étant normatifs (ATSA, Task force, 2008)

### Pour chaque CSP (pas de profil type) :

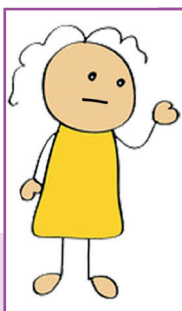
- Rechercher une problématique sous-jacente familiale et/ou personnelle.
- Analyser la réaction de la famille

Le principe de la responsabilité pénale du mineur est fixé actuellement par les dispositions de l'article 122-8 du code pénal qui prévoit que *les mineurs capables de discernement sont pénalement responsables des crimes, délits et contraventions dont ils ont été reconnus coupables*. La notion de discernement est appréciée « *in concreto* » (au cas par cas).

Toutefois, la réforme de la justice pénale des mineurs applicable au 01/10/20 prévoit le principe d'une présomption simple d'irresponsabilité pénale pour les mineurs de moins de 13 ans.

## Guidelines : 3 Situations distinctes

*Ces guidelines sont faites pour vous orienter. Selon les dispositifs disponibles dans votre région, les modalités de recours peuvent changer. Vous pouvez toujours prendre attache auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) de votre département. Ces situations étant toujours singulières, nous vous invitons à en discuter en équipes pluridisciplinaires.*



### SITUATION 1 :

**Comportement Sexuel  
Problématique d'un enfant, qui  
n'implique aucun autre enfant.**

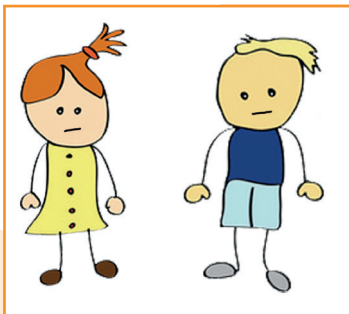
- **Types de comportements observés :**  
masturbation compulsive avec ou sans objet,  
problème de proximité ou d'intimité,  
hypersexualisation, intérêt précoce ou inadapté  
pour la sexualité...

- **Conduites à tenir :**

- Evaluation psychologique ou pédopsychiatrique  
ou consultation Groupe Enfance en Danger (GED)
- Evaluation sociale par assistante sociale si besoin

**A l'issue de l'évaluation :**

- **Information préoccupante selon évaluation, si  
besoin uniquement** (notamment s'il apparaît que  
l'enfant est exposé à des images ou scènes  
pornographiques pouvant justifier d'une  
assistance éducative, administrative ou judiciaire)
- Le recours à la justice ou au signalement n'est  
pas systématique dans cette situation.



## SITUATION 2 :

Comportement Sexuel  
problématique  
entre 2 enfants  
sans contact.

- **Types de comportements observés :**

exhibition, voyeurisme, propos sexuels inadaptés,  
proximité inadaptée...

- **Conduites à tenir :**

- Evaluation psychologique ou pédopsychiatrique ou consultation GED
- Evaluation sociale par assistante sociale si besoin
- Rappel de l'interdit par les professionnels en charge de l'enfant

**A l'issue de l'évaluation :**

=> Attention, dans tous les cas, il faut considérer les 2 enfants comme **VULNERABLES**

- **Information préoccupante selon évaluation, seulement si besoin** (cf. situation 1)
- Le recours à la justice ou au signalement n'est pas systématique dans cette situation.



## SITUATION 3 :

**Comportement Sexuel  
problématique  
entre 2 enfants  
avec contact.**

- **Types de comportements observés :**

Attouchements, pénétration avec ou sans objet, comportement sexuel agressif...

- **Conduites à tenir :**

### **Les questions à se poser :**

- 1° Le comportement sexuel de l'un des 2 enfants ne correspond pas au développement psycho-sexuel habituel pour son âge ? (cf. tableau pour vous repérer P.6)  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 2° Les enfants ne se connaissent pas très bien (ni amis, ni familles) ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 3° Différence d'âge de 3 ans ou + entre les 2 enfants ou différence de maturité/puberté (handicap, vulnérabilité psychique...) ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 4° Comportements sexuels répétés ou préoccupations sexuelles envahissantes ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 5° Présence de coercition, menace ou chantage ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 6° Présence d'une émotion négative associée au comportement sexuel de l'un ou l'autre des enfants (Colère, frustration, angoisse, tristesse...) ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**
- 7° Changement de comportement d'un des 2 enfants suite aux événements ?  
☐ **Oui**    ☐ **Non**

## Pour vous repérer :

### Comportements Sexuels Communs

Pour les enfants ne présentant pas de déficience ou de retard. Liste non exhaustive

| Enfant 2 à 6 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Enfants 6 à 12 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de pudeur, aime être nu</li><li>• Utilise les mots d'élimination (pipi, caca...)</li><li>• Explore les différences et ressemblances corporelles entre filles et garçons (soulève les jupes, regarde leurs sexes...)</li><li>• Jeux sexuels avec les amis et la fratrie</li><li>• Curiosité au sujet des parties sexuelles et génitales des adultes et/ou des enfants</li><li>• Touche ses parties intimes, même en public</li><li>• Epreuve du plaisir à toucher ses parties génitales</li><li>• Comportement sexuel = Émotion positive</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeux sexuels avec les enfants qu'il connaît et aime bien</li><li>• Intéressé par le contenu sexuel dans les médias</li><li>• Touche ses parties intimes à la maison, en privé</li><li>• S'intéresse au sexe opposé</li><li>• Gêné de se déshabiller en public</li><li>• Gêné en présence des étrangers</li><li>• Utilise un langage sexuel avec ses pairs</li></ul> |

- Ne met pas sa bouche sur les parties sexuelles
- Ne met pas des objets dans le rectum ou le vagin
- Ne se masturbe pas avec des objets ou de façon compulsive
- Ne demande pas de participer à des actes sexuels
- N'imité pas une relation sexuelle (sons et/ou gestes...)
- Ne demande pas à voir une émission sexuellement explicite
- N'est pas excessivement préoccupé par la sexualité
- Ne touche pas les parties sexuelles des adultes



=> **Si aucun OUI** : se référer aux conduites à tenir de la situation 2

=> **Si 1 seul OUI** :

- Evaluation somatique
- Evaluation psychologique ou pédopsychiatrique ou consultation GED
- Evaluation sociale par assistante sociale
- Rappel de l'interdit par les professionnels en charge de l'enfant
- **Information préoccupante (OU Signalement si faits graves exemple : pénétration, ou si l'un des 2 enfants a plus de 10 ans)**

=> **Si 2 OUI ou plus à l'une de ces questions pour au moins l'un des 2 enfants**

- Evaluation somatique
- Evaluation psychologique ou pédopsychiatrique ou consultation GED
- Evaluation sociale par assistante sociale
- Rappel de l'interdit par les professionnels en charge de l'enfant
- **Signalement** (Si enfants moins de 10 ans : Information préoccupante possible)

## Contact

**Si vous avez des questions ou un doute  
ne restez pas seul !**

**Vous pouvez contacter :**

- **le Centre Ressource pour les Intervenants  
auprès des Auteurs de Violences Sexuelles  
(CRIAVS-LR) :**  
criavs-lr@chu-montpellier.fr  
04 67 33 85 77
- **le Groupe Enfance en Danger (GED) :**  
groupeenfanceendanger@chu-montpellier.fr  
04 67 33 22 86
- **l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) :**  
medecine-legale@chu-montpellier.fr  
04 67 33 85 86

## Numéros utiles

**Parquet des mineurs Montpellier :**  
04 34 81 88 90 / Fax : 04 67 12 60 84

**SDIP (service départemental des informa-  
tions préoccupantes) Montpellier :**  
04 67 67 65 62 / fax : 04 67 67 80 99



Réalisé en novembre 2019 par le CHU de Montpellier : le CRIAVS-LR (Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violence Sexuelle Languedoc Roussillon), le GED (Groupe Enfance en Danger), en partenariat avec l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) et la MPEA (Médecine Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent), le Tribunal pour enfant de Montpellier, le Conseil Départemental de l'Hérault, et l'Education Nationale.